CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 18 juin 1980

portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

(80/661/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil, du 15 octobre 1968, relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté [1], et notamment son article 27,

vu la décision du Conseil, du 17 mars 1980, portant nomination, pour la période se terminant le 16 mars 1982, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs,

considérant que le Conseil a décidé à cette occasion de procéder ultérieurement à la nomination d'une personne appelée à occuper un siège de titulaire attribué à un ressortissant de la France dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs;

vu la candidature présentée le 23 mai 1980,

DÉCIDE:

Article unique

M. Raymond Lenoble est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la durée du mandat du comité restant à courir, soit jusqu'au 16 mars 1982.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 1980.

Par le Conseil

Le président

C. FRACANZANI

---

(1) JO n° L 257 du 19. 10. 1968, p. 2.